



Ville de Sarcelles

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
VILLE DE SARCELLES

N° 2023-367

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX
PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL D'OISE.

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2144-3,

Vu la délibération n° 2017-01 du 2 février 2017 fixant les tarifs applicables à la mise à disposition des bâtiments communaux,

Vu l'arrêté du maire n° 2023-314 du 11 juillet 2023 portant délégation de signature à Jocelyne Mayol, adjointe au maire, pendant la période du 25 juillet au 20 août 2023,

Considérant que l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers du val d'Oise a demandé l'autorisation d'occuper des locaux appartenant à la ville en vue de la préparation de tests athlétiques,

Considérant que cette activité présente un intérêt général manifeste pour la ville,

Considérant qu'aux termes des dispositions susmentionnées, l'adjointe au Maire dispose de la possibilité de permettre aux associations d'occuper des locaux communaux,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités d'utilisations des locaux communaux mis à disposition,

ARRÊTE


Article 1 : Met à disposition a l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise, sise 1 rue Pierre de Coubertin 95150 TAVERNY, la piste d'athlétisme du terrain honneur football du Centre Sportif Nelson Mandela, sis avenue Paul Langevin 95200 Sarcelles, le samedi 19 août 2023 de 9h00 à 16h00, dans le cadre d'un stage préparatoire aux épreuves athlétiques.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition, ci-annexée, des locaux communaux mentionnés à l'article 1. du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à Sarcelles, le 16 août 2023.

Pour le Maire et par délégation,
adjointe au maire,
M. J. J. J.
MAYOL

The seal of the City of Sarcelles is circular. It features a central figure, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or a similar object. The text "VILLE DE SARCELLES" is written around the top inner edge of the circle, and "1870" is at the bottom. There is also a small star or emblem above the central figure.